

Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



D 2023 - 45

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	20
Conseillers votants :	23
Dont trois pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 06 juin 2023

**OBJET : ATTRIBUTION DU
MARCHÉ ASSURANCE
« RESPONSABILITÉ CIVILE »**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-trois, le treize juin
le conseil municipal de la Commune de
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Pascale
MORIAUD, Maire*

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
De PROYART A. BAARSCH C. MORAND
F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R.
STUBERT B. CHANTELOT C. PLEynet
J.P. DENERVAUD M. BILLARD G. DIANA
C. RACINE FREIXENET M. QUERNEC
GARIN C. MATTERA A. CHAMPEAU S.
CHANTELOT L.**

**EXCUSES : CHEVRON F. « pouvoir à
RACINE FREIXENET M. » CORNU C.
« pouvoir à MORIAUD P. » GEROUDET A.
« pouvoir à FICHARD B. »**

Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat d'assurance signé avec la SMACL pour la garantie « responsabilité civile » arrive à échéance le 1^{er} juillet 2023.

Une consultation a été lancée sous forme d'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1^o et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

Un avis d'appel public et à la concurrence a été envoyé au BOAMP et au JOUE le 24 février 2023, publié respectivement les 27 février 2023 et 01 mars 2023.

Cet avis a été publié sur le site MP 74 le 24 février 2023.

La date limite de remise des offres était fixée au 31 mars 2023 à 12h.

Les critères retenus pour l'évaluation et le classement des offres étaient les suivants :

- Critère 1 : Nature et étendue des garanties – Note pondérée sur 50
- Critère 2 : Tarification – Note pondérée sur 40
- Critère 3 : Modalités et procédure de gestion des dossiers et sinistres – Note pondérée sur 10.

Une seule offre de la société SMACL a été reçue, excluant les garanties liées à l'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 17/06/2023

Reçu en préfecture le 17/06/2023

Publié le 20/06/2023

ID : 074-217400704-20230613-D2023-45-DE



La commission d'appel d'offres réunie le 09 mai 2023 a émis un avis favorable à cette offre.

Sur la base du rapport d'analyse joint à la présente délibération, il est proposé au conseil municipal de retenir la société SMACL.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2124-2, R. 2124-2-1° et R. 2161-2 à R. 2161-5,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 09 mai 2023,

Après en avoir délibéré, à 22 voix pour et une abstention (BILLARD G.),

DECIDE d'attribuer le marché d'assurance pour la garantie « responsabilité civile » à la société SMACL ;

AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces du marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

Brigitte STUBERT

Le maire

Pascale MORIAUD

